

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2018

#### COMPTE RENDU

---

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 30 novembre 2018 à 10 heures 30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET, M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE, M. Bernard DELCROS à Mme Mireille LEYMONIE, Mme Ghyslaine PRADEL à Mme Céline CHARRIAUD, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Isabelle LANTUEJOUL, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

#### Absents excusés :

M. Roland CORNET, M. Jean-Antoine MOINS.

Les décisions suivantes ont été prises :

#### ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES***

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en novembre 2018.

#### ***JEUNESSE***

- Attribution des subventions suivantes : 1 294 €, dotation spécifique au collège du Val de Cère de Laroquebrou pour le raccordement électrique sur un compteur séparé du bâtiment ex-internat ; 14 057 €, subvention spécifique au collège Maurice Peschaud d'Allanche pour le transport des élèves de la section sportive « raid multisports de nature » au titre de l'année scolaire 2018-2019 ; 890 € subvention spécifique au collège de la Ponétie d'Aurillac pour le transport des élèves internes des sections sportives football et natation, ainsi que de l'accompagnateur, entre le collège de la Ponétie où les élèves sont scolarisés et le collège Jules Ferry où ils sont hébergés et 9 030 €, subvention spécifique au collège Jules Ferry d'Aurillac pour l'aide à l'acquisition de casiers pour l'usage des élèves.

- Fixation pour l'année 2018, du montant des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges à 2 500 € et des modalités pour l'établissement des factures de fluides en l'absence de compteurs individualisés, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.
- Adoption de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au sein du collège de la Vigière à Saint-Flour pour l'entreprise Vulcacuir. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.
- Adoption du programme de travaux de sécurité et de mise en conformité à réaliser dans les collèges privés en 2018. Attribution des subventions correspondantes aux établissements concernés. Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 3 696 € à un collège pour l'achat de matériel au titre de la répartition 2018 du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Attribution des subventions suivantes : 300 € à une jeune athlète au titre de son statut de sportive inscrite sur les listes officielles du Ministère des Sports en catégorie Espoir pour l'année 2018 ; et 93 000 € aux clubs au titre de leurs déplacements en compétitions nationales et régionales sur la saison 2018/2019.
- Adoption de la convention triennale à passer avec l'Université Clermont Auvergne et la CABA pour le développement de l'offre universitaire sur le Campus d'Aurillac. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention. Attribution d'une subvention d'un montant de 138 000 € dans ce cadre au titre de l'année 2018, à l'Université Clermont Auvergne.
- Adoption de l'avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement de Cantal Destination. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant avec M. le Président de Cantal Destination. Attribution d'une subvention complémentaire de 70 000 € à Cantal Destination au titre de son fonctionnement 2018.
- Validation du contrat type de prêt d'expositions et d'outils d'animation à intervenir entre le Département du Cantal, des Communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des établissements scolaires des premier et second degrés joint en annexe de la délibération. Autorisation est donnée à M. le Président de signer les contrats de prêt à intervenir dans ce cadre.

## ***EMPLOI***

- Attribution de subventions pour un montant global de 50 635,52 € à des producteurs fermiers pour la réalisation de projets fermiers de transformation, selon les conditions définies.
- Attribution de subventions pour un montant global de 7 915,62 € à deux agriculteurs pour la réalisation d'investissements liés à la diversification.
- Attribution de subventions pour un montant global de 24 161,64 € à des agriculteurs pour la prise en charge d'une partie du coût de certification en Agriculture Biologique.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association Bienvenue à la Ferme, dont le siège social est situé à la Chambre d'Agriculture du Cantal, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 10 000 € TTC.
- Modification de la répartition des autorisations d'Engagement du programme ACOA entre certaines opérations BIO 18 et AOPF 18. Attribution de subventions pour un montant global de 15 000 € à deux syndicats interprofessionnels des AOP Fromagères pour la mise en œuvre d'un programme de promotion et de communication 2018 selon les conditions définies.
- Attribution de subventions pour un montant global de 41 216,22 € à des CUMA pour l'acquisition de matériels, selon les conditions définies.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 2 780 € au Service de Remplacement Cantal correspondant à 20 jours de prise en charge d'un agent de remplacement suite au décès d'un chef d'exploitation.

### ***OUVERTURE***

- Adoption de la liste du matériel à mettre à la réforme conformément à la proposition. Autorisation est donnée à M. le Président d'organiser la vente selon les procédures en vigueur dans la Collectivité.
- Annulation des délibérations de la Commission Permanente n°17CP04-26 du 19 mai 2017 et n°17CP05-20 du 23 juin 2017 concernant les affaires suivantes. Déclassement et cession de terrains sur la RD N°678 sur la commune de Trizac, au profit de tiers. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Déclassement et cession de terrains sur la RD N°17 sur la commune de Mandailles Saint Julien, au profit d'un tiers. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD N°17 en traverse du bourg de Saint-Simon. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Saint-Simon, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD N°922 pour la réalisation d'un créneau de dépassement dans le sens Saint-Martin-Valmeroux - Mauriac pour un montant de 850 000 € TTC. Autorisation est donnée à M. le Président de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à cet aménagement soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, et de lancer une enquête publique si le projet est soumis à une évaluation environnementale.

- Prise en considération de la convention de transfert de domanialité, vers la voirie communale de CASSANIOUZE, de la section de la RD 66, d'une longueur de 915 mètres environ, délimitée par : au Nord, le carrefour avec la RD 601 au PR 28+483, le PR de la RD 601 étant 14+629, au Sud-ouest, le carrefour avec la RD 601 au PR 29+288, le PR de la RD 601 étant 15+315. Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention préalable à ce transfert de domanialité entre le Département et la Commune de Cassaniouze. Adoption du transfert de domanialité correspondant ainsi que du versement de la soulte d'un montant de 71 340 € pour solde de tout compte.
- Annulation de la délibération de la Commission Permanente n°13CP06-35 du 21 juin 2013 concernant l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°8 selon les modalités et conditions arrêtées, pour la régularisation « Lalo », sur la commune de Yolet, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du code Général des Impôts.
- Annulation de la délibération de la Commission Permanente N° 11CP04-60 du 17 juin 2011 concernant l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°42 suite aux dégâts d'hiver à « La Pradelle » sur la commune de Saint Projet de Salers, selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du code Général des Impôts.
- Acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°636 selon les modalités et conditions arrêtées, pour l'enrochement de la « Côte de Condeval » sur la commune de Marcenat, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du code Général des Impôts.
- Acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°680 à « Le Theil » selon les modalités et conditions arrêtées sur la commune de Sainte Eulalie, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant ; Et les Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité de vendeur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du code Général des Impôts.

- Adoption des propositions d'acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de routes départementales : RD N°665 sur la commune de Saint Urcize, RD N°207 sur la commune de Saint Gérons, RD N°37 sur la commune de Pleaux, et RD N°339 sur la commune de Albeypierre Bredons, selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les actes liés à ces acquisitions et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

### ***SOLIDARITÉ SOCIALE***

- Adoption de la convention-type relative au financement des dépenses engagées par AKKL pour la réalisation des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Cantal inscrites dans le programme validé par la Conférence des financeurs au titre de l'exercice 2018, qui sera personnalisée pour chaque bénéficiaire. Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions avec chacun des bénéficiaires. Versement aux cinq organismes concernés, correspondant au montant attribué par la conférence des financeurs d'une subvention. Le montant global de ces cinq subventions est de 85 695 €. Fixation : à 327,75 € par résident du forfait autonomie alloué à la Résidence de l'Auzelaire à Mauriac ; et de 21 303,79 € correspondant au forfait autonomie total alloué à cette résidence de soixante-cinq places.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 22 000 € au Groupe d'Entraide Mutuelle du Pays d'Aurillac au titre de l'exercice 2018.
- Adoption de la convention relative à la réalisation d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2018 et de la convention relative au financement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions.
- Validation de la convention constitutive modifiée du GIP Enfance en Danger. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Validation de la convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département et la MDPH du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Adoption de la convention partenariale relative à la mise en place de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) dans le Département du Cantal. Autorisation est donnée à Mme Sylvie LACHAIZE, Première Vice-Présidente représentant le Conseil départemental du Cantal à signer cette convention.
- Adoption de la convention relative au financement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour la sédentarisation des gens du voyage dans le département du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Avis favorable à la démarche engagée par Saint-Flour Communauté qui consiste à élaborer et mettre en œuvre un projet social intercommunal intitulé « contrat de cohésion sociale 2018-2020 ». Autorisation est donnée à M. le Président de signer ce contrat de partenariat au titre de l'action engagée et dans le respect du cadre des différents schémas départementaux d'action sociale.

- Détermination pour l'année 2019 des bases de rémunérations et des indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, et de la règle de saisie en priorité, dans le logiciel de paye des assistants familiaux, des placements à temps partiel dans le cas d'un accueil de trois enfants et plus quel que soit l'ordre d'arrivée du ou des enfants en placement à temps partiel. Adoption du principe de la possibilité du versement aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage de tout ou partie des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux.
- Attribution de subventions à allouer à divers organismes ou associations à caractère social pour un montant global de 53 000 € qui seront imputés sur les crédits inscrits au budget (Aides sociales diverses – Subventions sociales – Aide aux victimes et à l'accès au droit).

### ***SOLIDARITÉ TERRITORIALE***

- Adoption du plan de financement définitif du programme d'actions retenu au titre de l'appel à projets « relevé le défi démographique » lancé par le GIP Massif Central tel que défini et portant sur les cofinancements suivants : Subvention FNADT : 39 196 € (30 % d'une assiette éligible de 130 654.06 € TTC) ; FEDER : 24 818.90 € (19.24 % d'une assiette éligible de 129 021.64 € TTC). Il convient de préciser que le montant total du programme d'actions retenu est de 216 100 € pour trois ans mais qu'un prorata de 60,46 % a été appliqué par les cofinanceurs (ce prorata correspond à la part du territoire concerné également par un projet intercommunal retenu au même appel à projets). La Commission Permanente prend acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme global estimé à 216 100 € sur trois ans seront proposés aux budgets 2019, 2020 et 2021. Adoption des conventions d'attribution des aides correspondantes (FNADT et FEDER) à intervenir. Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 120 000 € HT à la Communauté de Communes du Pays de Salers pour la création d'un Parc de Loisirs Nature en Forêt sur la commune du Falgoux sur la base d'une dépense éligible de 600 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 183 000 € HT à la Communauté de Communes du Pays de Salers pour la restructuration et le développement du stade du Moulin à Vent sur la commune de Saint-Cernin sur la base d'une dépense éligible de 700 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021. La Communauté de Communes du Pays de Salers étant reconnue comme maître d'ouvrage de ladite opération en lieu et place de la Commune de Saint-Cernin.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 23 000 € HT à la Commune de Saint-Etienne de Chomeil pour les travaux de réhabilitation de deux logements locatifs dans l'ancien presbytère. Cette opération est inscrite au programme d'actions du Contrat Cantal Développement signé avec la Communauté de Communes du Pays Genticane pour la période 2016-2021. Les dépenses seront prises en compte à compter de la date de saisine du Conseil départemental par le maître d'ouvrage, soit le 1<sup>er</sup> mars 2016.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 16 118,75 HT à la Communauté de Communes Hautes-Terres Communauté pour le programme de création d'une station de trail, sur la base d'une dépense éligible de 64 475 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- La Commission Permanente prend acte du transfert des compétences "eau et assainissement" des Communes de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès au profit de ladite Communauté de communes , et approuve le changement de maîtrise d'ouvrage des projets retenus au titre du FCS 2016-2018.
- La Commission Permanente prend acte du transfert des compétences "eau et assainissement" des Communes de la Communauté de communes du Pays de Salers au profit de ladite Communauté de communes , et approuve le changement de maîtrise d'ouvrage des projets retenus au titre du FCS 2016-2018.
- La Commission Permanente attire l'attention de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne sur les conditions d'accès à la voie de desserte principale de la future zone d'activité., et émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de ces observations.
- Avis favorable au projet du Plan de Prévention du Risque inondation « Cère-Jordanne » sur les territoires des Communes d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère tel que transmis par Madame le Préfet du Cantal. En effet, les dispositions proposées par le document sont a priori compatibles avec les objectifs d'aménagement et d'exploitation du Conseil départemental.
- Adoption des modalités de partenariat entre le Conseil départemental et la FAL au titre de la télévision de proximité par Internet, intitulée « couleurcantal.tv » inscrites dans la convention. Attribution d'une contribution financière du Conseil départemental à 9 000 € pour l'année 2019 en faveur de la FAL, au titre des crédits de communication. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Attribution de subventions dans onze cantons pour un montant total de 26 680 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 4 décembre 2018*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*